

ST SOLUTIONS Sàrl

Conditions Générales de Vente et de Prestation (CGV) — Version 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations commerciales entre ST Solutions Sàrl (ci-après « ST Solutions ») et ses clients (ci-après « le Client »). Elles s'appliquent à toute offre, commande, vente de marchandises, prestation de services ou de travaux, sauf accord écrit contraire signé par les deux parties.

Art. 1 – Champ d'application et primauté

Les présentes CGV font partie intégrante de tout contrat conclu entre ST Solutions et le Client. La passation d'une commande, sous quelque forme que ce soit (écrite, orale, électronique), emporte de plein droit adhésion entière aux présentes CGV, nonobstant toute disposition contraire figurant dans les conditions générales d'achat ou tout autre document émis par le Client.

D'autres conditions, avenants ou conventions particulières ne sont valables que dans la mesure où ST Solutions les a expressément acceptés par écrit. En cas de contradiction entre les présentes CGV et un contrat ou une confirmation de commande signée par les deux parties, ce dernier document prévaut pour les points qu'il règle expressément ; les CGV s'appliquent pour le surplus.

Art. 2 – Offres et devis

Les offres de ST Solutions sont valables 30 jours à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire expressément indiquée dans l'offre. Les prix indiqués se réfèrent aux quantités, spécifications et délais mentionnés dans l'offre.

Les offres établies sur la base de documents imprécis, incomplets ou non disponibles au moment de leur rédaction ont un caractère purement indicatif ; ST Solutions se réserve le droit de les réviser une fois les informations définitives obtenues. Les plans, croquis, échantillons et documents techniques joints à une offre demeurent la propriété de ST Solutions (voir art. 17) et doivent être restitués sans délai si le marché envisagé n'est pas conclu.

Toute commande passée par le Client, même verbalement ou par voie électronique, vaut acceptation pleine et entière du devis correspondant et des présentes CGV. Le contrat est réputé conclu dès la confirmation écrite de commande adressée par ST Solutions, ou, à défaut, dès le début d'exécution de la prestation.

Art. 3 – Prestations

ST Solutions s'engage à réaliser la prestation commandée conformément aux spécifications convenues et aux règles de l'art. Le Client s'engage à payer l'ensemble des frais occasionnés selon les conditions définies aux présentes CGV.

Le Client est tenu de fournir à ST Solutions, dans les délais convenus, toutes les informations, tous les accès et documents nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Tout retard imputable au Client dans la fourniture de ces éléments pourra entraîner une révision des délais et des prix, sans que ST Solutions ne puisse en être tenue responsable.

S'il s'avère, pendant l'exécution, que les normes légales ou techniques en vigueur en Suisse ne peuvent être respectées en raison d'une situation préexistante imputable au Client ou à des tiers, ST Solutions est autorisée à suspendre ou à résilier le contrat avec effet immédiat. Le Client reste tenu de rembourser l'ensemble des frais engagés jusqu'à la résiliation.

Art. 4 – Prix et rabais

Les prix proposés ou confirmés sont, sauf stipulation contraire, exprimés en francs suisses (CHF), hors taxes. La TVA au taux légal en vigueur est facturée en sus. Les frais d'envoi, d'emballage et de transport sont également facturés en sus au Client, sauf accord écrit contraire.

Toute modification du projet, des quantités ou des délais demandée par le Client peut entraîner une modification de prix. Si le Client sollicite une modification de dernière minute, il accepte sans réserve le changement de prix correspondant, sous réserve que ST Solutions l'en informe dans les meilleurs délais.

Art. 4.1 – Frais de petite commande : pour toute commande d'un montant inférieur à CHF 50.00, des frais administratifs forfaitaires de « petite commande » d'un montant de CHF 30.00 seront appliqués et portés en facturation.

Art. 5 – Commande pour le compte d'un tiers

Toute personne physique, ou tout représentant d'une personne morale, qui passe une commande ou demande l'exécution d'une prestation pour le compte d'un tiers, est personnellement considérée comme débitrice envers ST Solutions, solidairement avec le tiers concerné, sauf accord écrit préalable contraire.

Art. 6 – Délais et livraison

Les délais de livraison indiqués par ST Solutions sont donnés à titre indicatif. ST Solutions s'efforce de les respecter mais ne saurait être tenue responsable des retards causés par des circonstances indépendantes de sa volonté (retard de fournisseurs, force majeure, retard imputable au Client, etc.). Sauf accord écrit préalable, aucun retard de livraison ne peut donner lieu à annulation de commande ni à dommages-intérêts.

Art. 7 – Réception et réclamations

Art. 7.1 – Refus de prise de livraison : si le Client ne prend pas livraison de la marchandise dans un délai de 30 jours suivant sa mise à disposition, ST Solutions est en droit de facturer la prestation et d'entreposer la marchandise aux frais et risques du Client. Passé un délai de 6 mois et après mise en demeure dûment notifiée par écrit, la marchandise pourra être détruite ou cédée aux frais du Client.

Art. 7.2 – Dommages liés au transport : tout dommage survenu lors du transport doit être notifié immédiatement, par écrit, à l'entreprise de transport et à ST Solutions, et faire l'objet de réserves portées sur le bon de livraison au moment de la réception. À défaut de réserves immédiates, aucune réclamation liée au transport ne sera acceptée.

Art. 7.3 – Vices apparents : la marchandise ou la prestation livrée doit être contrôlée dès réception. Toute réclamation relative à un vice apparent doit être adressée par écrit à ST Solutions dans un délai de 7 jours ouvrables suivant la réception. Passé ce délai, la livraison ou la prestation est réputée acceptée sans réserve, sous réserve des dispositions relatives à la garantie (art. 16).

Art. 8 – Projet non abouti ou annulé

En cas d'annulation d'une commande ou d'un projet par le Client après acceptation du devis, ST Solutions est en droit de facturer les frais de dossier, d'étude et d'offre engagés, ainsi que les travaux déjà réalisés à la date de l'annulation, selon le barème suivant :

- Annulation avant démarrage des travaux : forfait administratif de CHF 150.00 minimum ;
- Annulation en cours d'exécution : facturation au prorata des heures et matériaux engagés ;
- Annulation après livraison partielle : facturation intégrale des éléments livrés.

Art. 9 – Conditions de paiement

Toute marchandise retirée directement à l'atelier de ST Solutions doit être payée comptant au moment de l'enlèvement, sauf convention écrite contraire. En cas de paiement sur facture, le règlement est exigible dans un délai de 30 jours nets à compter de la date de facturation, sans escompte ni déduction. Tout escompte déduit sans accord préalable sera refacturé.

Un acompte peut être demandé au Client, dont le montant est fixé dans la confirmation de commande. Pour les nouveaux Clients ou pour des commandes d'un montant important, le paiement intégral ou partiel peut être exigé dès la commande. ST Solutions se réserve le droit d'exiger des garanties de paiement supplémentaires (aval bancaire, caution, etc.) à tout moment, y compris après la confirmation de commande.

Art. 10 – Réserve de propriété

La marchandise et les éléments livrés demeurent la propriété exclusive de ST Solutions jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante, conformément à l'art. 715 CC. ST Solutions est autorisée à faire inscrire cette réserve de propriété au registre officiel compétent.

Art. 11 – Rappels, poursuites et plan de paiement

Des frais de dossier de CHF 30.00 sont facturés dès le premier rappel envoyé au Client. Tous les frais de mise en demeure, de poursuites et de procédures judiciaires éventuelles sont à la charge exclusive du Client. Des intérêts moratoires au taux de 5 % l'an sont applicables sur tout montant échu, dès le lendemain de l'échéance, conformément à l'art. 104 CO.

Toute demande de plan de paiement doit être formulée par écrit et motivée. Si ST Solutions accepte un tel plan, les intérêts moratoires de 5 % restent dus sur le solde restant. En cas de non-respect du plan convenu, le sursis accordé est révoqué de plein droit et la totalité du montant dû devient immédiatement exigible, recouvrable par voie de poursuites.

Art. 12 – Données électroniques et sauvegarde

ST Solutions n'assume aucune responsabilité pour la perte, la corruption ou la destruction de données ou de fichiers électroniques confiés par le Client dans le cadre d'une prestation. Il incombe au Client de conserver les données originales et de procéder aux sauvegardes nécessaires avant toute intervention sur ses systèmes informatiques ou électroniques.

Art. 13 – Protection des données (LPD)

ST Solutions collecte et traite les données personnelles du Client dans le strict respect de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de ses ordonnances d'application. Les données collectées (coordonnées, historique de commandes, données de facturation) sont utilisées exclusivement aux fins de l'exécution des contrats, de la relation commerciale et des obligations légales. Elles ne sont pas transmises à des tiers sans consentement, sauf obligation légale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles sur simple demande écrite adressée à ST Solutions.

Art. 14 – Propriété intellectuelle

Sauf stipulation contraire, les devis, plans, croquis et tout document technique remis avant ou pendant l'exécution du marché demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ST Solutions. Ils ne peuvent, sans autorisation écrite préalable, être reproduits, utilisés ou communiqués à des tiers. Si le marché envisagé n'est pas conclu, ces documents devront être restitués sans délai à première demande.

Art. 15 – Droit d'utilisation des images des réalisations

Sauf demande écrite contraire formulée par le Client au moment de la commande, ST Solutions se réserve le droit de photographier ou de filmer les travaux en cours d'exécution et les installations réalisées. Ces images et vidéos peuvent être utilisées à titre de référence commerciale et à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletters, brochures, etc.), sans divulgation d'informations confidentielles

concernant le Client. Sur demande expresse, le Client peut s'opposer à l'utilisation de tout ou partie de ces images.

Art. 16 – Garantie

La garantie légale sur les prestations de ST Solutions est régie par le Code des obligations suisse (art. 197 et suivants CO pour la vente, art. 368 et suivants CO pour les contrats d'entreprise). Pour les défauts couverts par la garantie, ST Solutions procédera, à son choix, à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux, sans frais supplémentaires pour le Client, dans un délai raisonnable.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure normale ou mauvais entretien de la part du Client ;
- Modifications, interventions ou réparations effectuées par des tiers sans accord de ST Solutions ;
- Dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un usage non conforme à la destination ;
- Prototypes et développements spécifiques, expressément exclus de la garantie.

Lorsqu'un défaut s'avère ne pas être imputable à ST Solutions, les coûts d'intervention (main-d'œuvre et déplacement) sont facturés au tarif standard en vigueur. Les réclamations au titre de la garantie doivent être notifiées par écrit dans les délais légaux prévus par le CO ; toute réclamation tardive sera réputée irrecevable.

Art. 17 – Limitation de responsabilité

La responsabilité de ST Solutions est limitée aux dommages directs résultant d'une faute prouvée de sa part. ST Solutions ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de bénéfices, pertes de données ou de tout autre préjudice consécutif subi par le Client.

En tout état de cause, la responsabilité totale de ST Solutions est plafonnée au montant hors taxes de la commande ou de la prestation à l'origine du préjudice. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de ST Solutions.

Art. 18 – Force majeure

ST Solutions n'est pas tenue d'accepter des commandes ni d'exécuter des contrats déjà conclus en cas de force majeure, d'arrêt ou de réduction de la production, de grève, de dégâts aux installations, de non-livraison ou de livraison tardive par ses fournisseurs, de mesures prises par les pouvoirs publics, d'épidémies, de cyberattaques, ou de tout autre événement imprévu indépendant de sa volonté. ST Solutions informera le Client de tout cas de force majeure dans les meilleurs délais.

Art. 19 – Résiliation et manquements

En cas de manquement grave du Client à ses obligations (défaut de paiement, fourniture d'informations erronées, non-respect des conditions convenues), ST Solutions se réserve le droit de suspendre immédiatement l'exécution de toute prestation en cours et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

En cas de résiliation anticipée à l'initiative du Client, les montants correspondant aux travaux et prestations déjà réalisés restent intégralement dus.

Art. 20 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielle toute information de nature commerciale, technique ou financière dont elle aurait connaissance dans le cadre de l'exécution du contrat, et à ne pas la divulguer à des tiers sans accord écrit préalable de l'autre partie, sauf obligation légale contraire.

Art. 21 – Divisibilité

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur. La disposition nulle ou inapplicable sera remplacée par une disposition valable dont l'effet économique se rapproche le plus possible de celui recherché par les parties.

Art. 22 – Modification des CGV

ST Solutions se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. La version actualisée est disponible sur simple demande ou sur le site internet de ST Solutions.

Art. 23 – Acceptation des conditions générales

Les présentes CGV sont remises au Client lors de tout premier contact commercial et sont disponibles sur demande ou sur le site internet de ST Solutions (<https://stsolutions.ch/>). Le fait de passer commande emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV, qu'elles aient ou non été signées. Si les présentes CGV sont soumises à signature, elles sont réputées acceptées si elles ne sont pas retournées signées dans un délai de 10 jours ouvrables suivant leur remise.

Art. 24 – Droit applicable et for juridique

Les présentes CGV et tout contrat conclu entre ST Solutions et le Client sont soumis exclusivement au droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises (CVIM).

En cas de litige, le for juridique exclusif est fixé à Yverdon-les-Bains (VD), sous réserve d'un for impératif prévu par la loi.